



Syndicat CGT Air France

Le Dôme - Bât.5 - 1^{er} étage - CP 10909 - 95731 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 Fax : 01 41 56 04 19
<http://www.cgtairfrance.com> - Courriel : contact@cgtairfrance.com

N° 04 - Roissy - Février 2012

Tentative de vol des Congés par l'entreprise : « C'est illégal certes, mais nous n'avons pas le temps ! »

La direction d'Air France, probablement grisée par l'arrivée de notre nouveau Président Directeur Général, se lance dans une opération périlleuse de dénonciation. Périlleuse, tout d'abord puisqu'elle s'attaque sans complexe à nos acquis sociaux au risque de déclencher un conflit majeur, mais aussi périlleuse puisque **la tentative de passage en force sur les congés est tout simplement illégale**. Et, oui nous avons un accord d'entreprise qui, s'il est dénoncé, s'appliquera encore pendant 12 mois et imposera 3 mois pour renégocier...

Mais la Direction d'Air France ne l'entend pas ainsi. Les cadres n'hésitent pas à expliquer aux salariés qu'ils savent que c'est illégal mais qu'ils n'ont pas le temps !! Donc, tout ce qui n'est pas contesté est légal !

Trop fort la stratégie du tractopelle pour cueillir trois pâquerettes !

En même temps c'est dans l'air du temps. Le gouvernement tente dans la même période de détruire notre droit de grève, ce doit être une coïncidence. D'ailleurs Mr de JUNIAC est un des bras (pour le coup très gauche) de ce gouvernement.

Nous voilà donc face au mur, forcés une nouvelle fois de nous défendre et de montrer que le droit doit s'appliquer. Le droit est malheureusement plus facile à bafouer qu'à faire appliquer. Les syndicats sont tous les jours obligés de poursuivre les employeurs ou de se mettre en grève pour obtenir une simple application du droit. Il y a un ou deux inspecteurs du travail pour environ 40 000 salariés du transport, qui sont forcément débordés et ne permettent pas de garantir un contrôle ou des interventions régulières.

D'ailleurs c'est toujours dans la rue à travers la grève ou encore au Tribunal que nous parvenons à faire appliquer le droit. **C'est également une stratégie d'entreprise que de pousser les organisations syndicales à des actions juridiques longues et coûteuses pour tenter d'asphyxier leur trésorerie. Le dossier des 45 CDD corses est un exemple édifiant des dépenses inconsidérées de ces mêmes dirigeants qui nous demandent de nous serrer la ceinture et qui n'hésitent pas à dépenser plus de 10 millions d'euros d'astreintes !**

En résumé, la Direction n'a pas encore le droit de vous imposer les nouvelles mesures sur les congés et nous ferons parler le droit et tous les moyens à notre disposition pour empêcher cette nouvelle politique antisociale et arrogante de notre nouveau PDG.

Même si nous sommes en période de soldes, il est hors de question que l'entreprise brade tous nos acquis !

Nous appelons l'ensemble des salariés Air France à faire des 6, 7, 8 et 9 février un temps fort de mobilisation.

Retrouvez-nous sur :

 www.cgtairfrance.com

 [Cgt AirFrance](https://www.facebook.com/CgtAirFrance)

 [CGTAIRFRANCE](https://twitter.com/CGTAIRFRANCE)